

SESSAM

Schéma d'accessibilité et de mobilité
du Sud de l'Entre-Sambre-et-Meuse

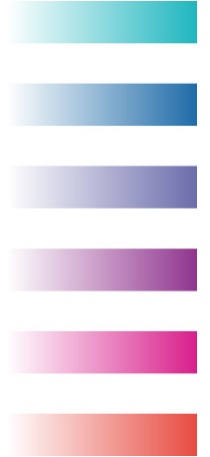


CERFONTAINE

Cette fiche communale a pour objectif de permettre aux autorités et aux techniciens de mieux cerner les recommandations de l'étude SESSAM par rapport au contexte spécifique de leur commune. Chaque volet de l'étude y est repris de manière très synthétique.

Les rapports complets peuvent être téléchargés sur le site du projet :

<http://sessam.plateforme-esem.be/>





DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Densifier l'habitat et optimiser les réserves foncières disponibles

Cerfontaine dispose de réserves foncières à proximité directe du centre villageois et des transports publics qui permettraient de répondre en partie à la demande en nouveaux logements sur la commune (+394 habitants d'ici 2030).

L'utilisation de ces réserves permettrait de valoriser le centre villageois et d'axer le développement territorial autour des systèmes de transport existant. De même une densification de l'habitat de l'ordre de 30 log/ha (maisons 2 façades) limiterait l'éparpillement urbain et réduirait la dépendance à l'usage de la voiture en favorisant le report modal vers le transport public.

Promouvoir des lieux d'emplois offrant une accessibilité multimodale

Afin d'optimiser l'accessibilité des entreprises aux axes de communication et de favoriser le transfert modal dans les déplacements vers les lieux d'emplois, il est important de valoriser l'implantation d'activités tertiaires (bureaux, services...) dans les réserves foncières en plus de la fonction logement.

L'implantation d'activités dans ces réserves participerait :

- à renforcer les transports publics du centre villageois et cette même offre en transport public limiterait les nuisances éventuelles liées aux déplacements
- à l'attractivité du centre villageois en favorisant la mixité des fonctions

Faciliter le télétravail et développer des télécentres

L'implantation d'un télécentre, même de taille modeste à proximité des transports publics à Cerfontaine permettrait d'éviter certains déplacements vers les lieux de travail et serait un service supplémentaire à l'attention de la population en milieu rural.

Le travail à distance, possible aujourd'hui grâce à l'utilisation d'ordinateur portable, téléphone et connexion internet, doit être encouragé car il permet d'agir sur les trois piliers du développement durable :

- Social : diminuer les temps perdus en déplacement, le stress et l'absentéisme ;
- Economique : limiter les dépenses des employés en déplacement et optimiser les surfaces de bureaux des entreprises ;
- Ecologique : réduire la consommation énergétique liée aux déplacements et aux bureaux

TRANSPORT ROUTIER

Tenir compte des projets sur la N5-E420

Bien qu'extérieur au territoire de Cerfontaine, la N5-E420 joue un rôle très important pour les déplacements vers Charleroi et vers le sud depuis cette commune. Les questions restent nombreuses quant à l'avenir de cet axe et il est probable que celles-ci continueront à occuper le débat public durant les prochaines années. Face à ces incertitudes, la présente étude propose des mesures qui rende le territoire d'étude le plus indépendant possible de l'évolution du dossier de la sortie sud de Charleroi et de la congestion routière du tronçon Somzée – Charleroi aux heures de pointe (amélioration du réseau de transport public, mise en place de parkings de délestage aux abords des nœuds de transport en commun et de parkings de covoiturage, politique d'aménagement du territoire qui renforce les centralités, etc.).

A un niveau plus local, le projet des autorités régionales de transformer le tronçon Frasnes-lez-Couvin – Somzée de la N5-E420 en autoroute doit s'accompagner d'une réflexion pour maintenir un nombre suffisant de traversées (désormais dénivelées), pour permettre des connexions entre les communes de Cerfontaine et Philippeville notamment (convois agricoles, trafic local, etc.).

Un autre enjeu important est la pression immobilière accrue que va générer tout projet d'amélioration de la N5-E420 entre Charleroi et Philippeville.

Réaménager les traversées d'agglomération et certains carrefours

Il n'y a pas d'enjeu majeur en la matière à Cerfontaine.

Supprimer les passages à niveau les plus problématiques

Sans objet.

Valoriser et créer des parkings pour le covoiturage

Des réflexions doivent être menées pour la création de petits parkings de covoiturage (5 à 10 places) aux abords des axes structurants. Un partenariat public-privé pourrait être mené avec des enseignes commerciales notamment sur la N40.

Mener des projets pilotes d'autopartage et faire connaître l'autopartage entre particuliers

La commune peut réfléchir à la mise en place d'un projet d'autopartage à destination des employés de la commune, en particulier lors du renouvellement de certains véhicules de service. Le système pourrait être également ouvert aux habitants.

La promotion de l'autopartage entre particuliers (www.autopia.be) peut faire l'objet de séances d'information et d'articles dans les médias communaux (site Web, journal communal, etc.).





TRANSPORT PUBLIC

Accompagner la hiérarchisation du transport public

Pour Cerfontaine, la réorganisation proposée du réseau comprend une refonte de l'actuelle ligne 132a. Celle-ci ferait place à 2 lignes cadencées circulant d'une part vers Walcourt, et d'autre part vers Philippeville d'un côté et Beaumont de l'autre. Ces lignes offriront des correspondances très attractives en gare de Walcourt et Philippeville vers les trains (principe des nœuds de correspondance). Combinées avec d'autres mesures (information, aménagement des arrêts, mise en place d'un service de transport à la demande, etc.), ces propositions permettront une nette amélioration de l'attractivité du transport public.

Améliorer les performances du réseau de bus

Les grands enjeux sont extérieurs au territoire communal.

Transformer les gares en pôles d'échanges

Sans objet à Cerfontaine.

Développer le transport à la demande à l'échelle du territoire

La commune aurait un intérêt à s'associer aux autres communes de la zone SESSAM et aux opérateurs de transport (TEC, sociétés de taxis, etc.) pour le développement d'un service de transport à la demande à l'échelle supracommunale, ceci afin de mutualiser les moyens financiers et humains et permettre des déplacements intercommunaux depuis/vers des zones moins bien desservies en transport public ou à des heures où l'offre est plus faible.

Ce partenariat pourrait être mis en œuvre par l'ASBL MobilESEM.

PIETONS ET CYCLISTES

Assurer un meilleur partage de l'espace public

Lors de la rénovation des voiries, les autorités communales doivent veiller à un rééquilibrage de l'espace public en faveur des modes actifs (piétons et cyclistes) et une meilleure prise en compte des personnes à mobilité réduite. L'accent doit être mis prioritairement sur les rues du centre de l'entité et sur les liaisons vers les pôles principaux (administration communale, écoles, commerces, etc.) et vers les arrêts principaux de transport public.

Faire de l'accessibilité universelle une priorité absolue

Lors de tout projet d'aménagement de l'espace public, une priorité absolue doit être donnée à l'accueil des personnes à mobilité réduite au travers d'aménagement qui pourront servir à améliorer le confort de circulation de l'ensemble de la population.

Réduire les ruptures provoquées par les infrastructures de transport

Ce point ne concerne pas particulièrement la commune de Cerfontaine.

Améliorer les infrastructures cyclables

Une analyse particulière n'a pas été menée dans le cadre du projet SESSAM sur les infrastructures cyclables à Cerfontaine.

Toutefois, une analyse spécifique a été menée pour les Lacs de l'Eau d'Heure. Les propositions d'aménagement sont reprises sur la **carte en annexe**. Certains aménagements sont à prévoir sur voirie pour améliorer le maillage.

Développer le stationnement pour les vélos

La commune devrait progressivement développer le stationnement vélo à proximité des différents équipements : écoles, commerces, services, arrêts de transport public. Une réflexion doit également être menée pour le développement de stationnement vélo sécurisé autour des Lacs de l'Eau d'Heure.

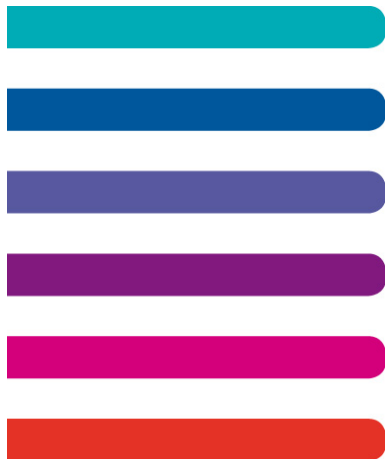
Disposer de services pour les cyclistes

La commune doit accompagner le développement de services pour les cyclistes initié par l'ASBL des Lacs de l'Eau d'Heure.

Accompagner le développement d'une politique de cyclotourisme à l'échelle du territoire

Il s'agit pour la commune de collaborer avec les différents GAL de la zone SESSAM et les maisons du tourisme pour mettre en place une véritable politique de cyclotourisme. Un projet de points nœuds est en cours d'élaboration par le GAL Entre-Sambre-et-Meuse et le GAL Botte du Hainaut.





TRANSPORT DE MARCHANDISES

Encourager le report modal pour la filière extractive

Les principaux enjeux à ce sujet sont extérieurs au territoire communal.

Susciter des synergies industrielles

Les principaux enjeux à ce sujet sont extérieurs au territoire communal.

Sécuriser le trafic des poids lourds

Les principaux enjeux à ce sujet sont extérieurs au territoire communal. Ils concernent notamment la N5-E420.

COMMUNICATION ET GOUVERNANCE

Proposer une information multimodale de qualité

La commune doit développer l'information sur les différents modes de transport dans les différents médias communaux : site Web, journal communal, etc.

Organiser des événements sur la mobilité

La commune doit prévoir l'organisation d'évènements sur la mobilité pour le grand public ou pour des publics plus ciblés : écoles, personnes âgées, services communaux, etc.

Accompagner la mise en œuvre d'une centrale de mobilité à l'échelle du territoire

La commune doit envisager de signer la charte de collaboration pour soutenir les activités de l'ASBL MobilESEM dont l'objectif est précisément la création d'une centrale de mobilité. La commune doit communiquer sur les services de MobilESEM.

Harmoniser les politiques de mobilité avec les régions voisines

La commune doit renforcer ses collaborations avec les communes voisines pour assurer une cohérence dans les politiques de mobilité.

Mettre en place des plans de mobilité dans les parcs d'activités et les écoles

La commune doit accompagner les écoles à se lancer dans la réalisation d'un plan de mobilité.

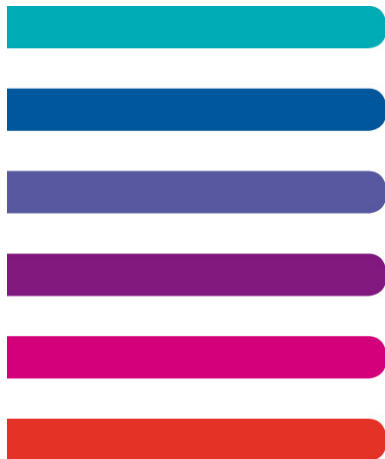
Améliorer la formation dans le domaine de la mobilité

La commune doit envisager de disposer d'un conseiller en mobilité et de l'inviter à suivre la formation organisée par le SPW. Ce poste de conseiller en mobilité pourrait être partagé avec une commune voisine.

Développer la participation citoyenne et l'émergence de projets locaux

La commune pourrait se lancer dans une démarche de participation citoyenne visant à développer des projets de réaménagement de l'espace public en concertation avec les habitants d'un quartier.





Participer à la mise en place d'une conférence des Bourgmestres

La commune doit accompagner la mise en place d'une conférence des Bourgmestres qui pourrait notamment traiter des questions de mobilité et d'accessibilité.